



ASSOCIATION FONDACIO

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Judi 11 juillet 2024 - 13 heures de Paris

En visio -conférence

Conformément aux dispositions statutaires et au règlement intérieur de l'association, le Conseil d'Administration de Fondacio avait validé en sa séance du 6 juin 2024 la liste des participants à l'Assemblée Générale et la pondération des voix des personnes morales. Au total, les membres de l'AG sont au nombre de 31 – 12 personnes physiques dont un membre associé et 18 personnes morales représentées par leur président ou un représentant désigné - disposant au total de 40 voix après pondération des voix des personnes morales.

Présents : Fondacio Togo, Fondacio Burkina-Faso, Fondacio Chili, IFF America, Fondacio Asia, IFF Asia, Fondacio France, Fondation Homme Vivant, Association Dhiya, IFF europe, Benoit Vignon, Jérôme Tozé, Cécile Villegas, Ignacio Rosselot, Aleoma Natalio, Dieudonné Tancoano, Pamela Avila, Ferdinand Adindjita, Roger Barelli, Raoul Troncoso, Patrick Hereng

Représentés : Association Ermitage Accueil, Fondacio Belgique.

Absents: Fondacio Benin, Fondacio Colombie, Asociata Ortodoxa, Fondacio Philippines, Congrégation, Association Site de l'Esière, Kathleen Deckmyn, Nicolas Cordier

Invités : Pascal Reymond, Elodie Domeizel, Bénédicte Pimor, Hubert de Boisredon, Marc Besançon, Mickael Smith, Caroline Pousset.

Président et secrétaire de séance : Benoit Vignon, en qualité de Président de l'Association présidera cette assemblée Générale. En l'absence de Kathleen Deckmyn, secrétaire de l'association, l'assemblée propose que Caroline Pousset soit secrétaire de séance.

Le quorum requis de 51% des membres, présents ou représentés étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour lors de la convocation à l'Assemblée Générale. Compte-tenu des absences constatées et des pondérations accordées aux personnes morales, le nombre de voix pour ratifier les résolutions est ramené à **30 voix**

Modalités de Vote : Le CA du 06/06/2024 a validé les modalités de vote à main levée. Il a été décidé que le comptage des voix se ferait par déduction sur la base des votes contre et des abstentions. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Le Président Benoit Vignon ouvre la séance à 13h04 en remerciant chacun des membres pour sa présence.

Il accueille un nouveau membre de l'association, l'Association Fondacio Site de l'Esvière en tant que personne morale de l'Association Fondacio. A ce titre elle a été convoquée à l'AGO. Caroline Pousset souligne qu'à ce titre Benoît Perier est désigné pour être le représentant légal de l'AFSE.

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants sont abordés :

1. Rapport Moral du Président pour l'exercice 2023.

Benoît VIGNON, en qualité de Président présente le rapport moral de l'association Fondacio et rappelle que l'année 2023 a été marquée par un événement significatif : le Congrès international de Fondacio, qui réunit tous les cinq ans des représentants des 23 pays où Fondacio est présent. Ce Congrès revêtait une importance particulière car il a marqué la fin des 10 ans de présidence de François Prouteau et l'entrée en fonction d'une nouvelle équipe de présidence.

Benoît Vignon remercie encore François Prouteau et l'équipe précédente et souligne que ce rapport moral fait principalement état du nouveau mode de gouvernance, appelée gouvernance partagée et matérialisée par une co-présidence de 5 personnes et un fonctionnement en cercle. Il fait remarquer que cette année de transition et de changement du mode de fonctionnement et d'équipe s'est très bien passé et salue l'engagement de chacun qui a contribué à ce passage de relais en toute confiance.

Il rappelle également les deux axes prioritaires autour desquels s'organisent aujourd'hui toutes les activités de Fondacio, Enfance et jeunesse et Ecologie intégrale.

Il évoque enfin les perspectives 2024 de l'association Fondacio en rappelant la mission de Fondacio : « Construire un monde plus humain et plus juste ». Il insiste sur l'importance de la dynamique communautaire de Fondacio dans les pays qui permet de voir émerger de nouveaux projets. A ce titre il souligne la complémentarité des projets soutenus par Fondacio et les projets d'alliance qui proviennent d'acteurs de changement qui se sentent membres de Fondacio. Tous ces projets, dans une dynamique d'alliance contribuent à bâtir ce monde plus solidaire, plus écologique, plus humain.

2. Rapport Financier et Bilan 2023.

Pascal Reymond présente le rapport financier et introduit son propos en disant que les années se suivent mais ne se ressemblent pas !

En synthèse il souligne les points suivants :

En 2023, le total des produits de l'association s'élève à 1.396 € (en hausse de 30 % par rapport à 2022) dont 442 k€ qui correspondent à un report des fonds dédiés en début de période.

- L'exercice a été marqué par **des recettes exceptionnelles** (don pluriannuel et fonds dédiés à la construction de l'Institut Polytechnique de Sichem au Togo) d'un montant global de 954 K€ en hausse de 59 % par rapport à 2022.

En 2023, le total des charges de l'association s'élève à 1.265 k€ (en hausse de 9 % par rapport à 2022) dont 501 k€ qui correspondent au report des fonds dédiés en fin de période.

- Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 764 k€, en hausse de 6 % par rapport à 2022.
- Les 3 phases du congrès (en 2022 et en 2023) ont coûté 67 k€ et avaient été provisionnées.

Le résultat de l'exercice 2023 se traduit par un excédent de 131 K€.

En conclusion, Pascal Reymond rappelle qu'il est important de restaurer le fond associatif pour qu'il constitue une réserve de 6 à 12 mois de fonctionnement de Fondacio.

3. Rapport du Commissaire aux comptes.

Madame Elodie Domeizel, Commissaire aux Comptes, déclare à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale que les comptes sont certifiés sans réserve et qu'à l'issue de plusieurs tests, les justificatifs ont toujours été transmis. Elle salue d'ailleurs le travail de Bénédicte Pimor et Vincent Corselis du bureau Afrique.

4. Rapport spécial du Commissaire aux comptes

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, trois conventions mentionnées dans le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (document en PJ) ont été passées au cours de l'exercice écoulé. A la demande de l'Assemblée, Caroline Pousset en a fait la lecture et présente les deux conventions :

- Trois Conventions de mise à disposition à titre gracieux

1. Convention de mise à disposition à titre gracieux

Nature : En date du 7 juillet 2023, signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux avec le FONDS DE DOTATION FONDACIO ACTIVITE. Cette convention prend effet à compter du 1er juillet 2023 et se termine le 30 juin 2024

Objet : Mise à disposition à titre gracieux d'une partie du temps de travail de la salariée Caroline POUSSET, en remplacement de Nathalie BROCHETON, au FONDS DE DOTATION FONDACIO ACTIVITE. Le temps imparti à cette mission peut évoluer selon les exercices.

Prix : Cette mise à disposition est à titre gracieux

2. Convention de mise à disposition à titre gracieux

Nature : En date du 2 avril 2024, signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux avec la CONGREGATION FONDACIO. Cette convention est conclue avec effet rétroactif à compter du 1er juillet 2023 et se termine le 30 juin 2024

Objet : Mise à disposition à titre gracieux d'une partie du temps de travail de la salariée Caroline POUSSET, à la CONGREGATION FONDACIO. Le temps imparti à cette mission peut évoluer selon les exercices.

Prix : Cette mise à disposition est à titre gracieux

3. Convention de mise à disposition à titre gracieux

Nature : En date du 2 avril 2024, signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux avec la CONGREGATION FONDACIO. Cette convention est conclue avec un effet rétroactif à compter du 1er juillet 2023 et se termine le 30 juin 2024

Objet : Mise à disposition à titre gracieux d'une partie du temps de travail de la salariée Bénédicte PIMOR, à la CONGREGATION FONDACIO. Le temps imparti à cette mission peut évoluer selon les exercices.

Prix : Cette mise à disposition est à titre gracieux

5. Vote et approbation des rapports par les membres de l'AGO.

L'Assemblée Générale après avoir entendu la présentation des rapports d'activité 2023 procède au vote et les approuve de la façon suivante :

- **Le compte-rendu d'activité de l'association ou rapport moral 2023 :**

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

Nombre de voix pour : 30

Le rapport moral 2023 est approuvé à l'unanimité.

- **Le rapport financier du Trésorier et le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 :**

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

Nombre de voix pour : 30

Le rapport financier et les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité moins xxx abstentions

L'Assemblée Générale approuve la décision d'affecter le résultat de l'exercice dans les fonds associatifs ce qui porte ces derniers à 232 K€.

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 30

La décision est approuvée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, approuve :

- **3 Conventions de mise à disposition à titre gracieux**

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 30

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la proposition de renouveler le mandat de la société RZ AUDIT, Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2029, décide de renouveler le mandat de RZ AUDIT et remercie Elodie Domeizel, présente à l'AG des 6 derniers exercices en qualité de commissaire aux comptes de l'Association Fondacio.

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 30

La décision est approuvée à l'unanimité

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration et à son Président pour la gestion de l'exercice écoulé.

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 30

L'assemblée donne quitus à l'unanimité

6. Information de l'AGO sur le budget 2024.

Pascal REYMOND présente le budget 2024.

Compte tenu des dons exceptionnels reçus en 2023, nous avons préparé un budget 2024 prudent, en retrait par rapport à 2023, en nous référant plutôt aux années 2021 et 2022 :

- Total des produits prévu à 1.180 k€
- Résultat à l'équilibre

Le total des dons et du mécénat à collecter en 2024 par le Siègne est prévu à 427 k€

- Entre le total des dons collectés en 2021 (446 k€) et en 2022 (388 k€)

Le total des fonds que le Siègne s'est engagé à envoyer aux projets est de 240 k€

- Inférieur à la collecte de dons dédiés prévus en 2024 (277 k€) et supérieur aux fonds envoyés en 2021 (223 k€) et en 2022 (231 k€)
- Les engagements pris ont été choisis suivant les 2 grandes orientations du congrès 2023
 - Enfance et jeunesse
 - Ecologie intégrale
- Ils ont été annoncés aux projets en janvier :

Récapitulatif des engagements pris avec les projets						
€	Total 2022	Total 2023	Total 2024			
			Demmandé	Suivi/Audit	Engagement	Contribution
TOTAL PDS	226 546	334 366	445 197	47 000	239 201	18 187
Projets Afrique	163 619	216 848	233 347	47 000	161 501	8 055
Projets LatAm	44 008	66 556	102 150	0	50 000	5 594
Projets Asie	18 919	50 962	109 700	0	27 700	4 538

Le total des fonds que le Siège s'est engagé à envoyer aux communautés est de 11 k€. Pascal Reymond précise que ces fonds ne sont envoyés que si les communautés s'engagent à fournir un PAP et sur décision du comité des dons

Récapitulatif des engagements pris avec les communautés						
€	Total 2022	Total 2023	Total 2024			
			Demmandé	Suivi/Audit	Engagement	Contribution
TOTAL Com.	1 960	9 002	39 432	2 400	11 400	1 589
Com. Afrique	1 960	9 002	39 432	2 400	11 400	1 589
Com. LatAm	0	0	0	0	0	0
Com. Asie	0	0	0	0	0	0

Les effectifs prévus sont stables.

- 5 personnes sont employées en France (dont 2 permanents dont il faut trouver les parrainages)
- 5 personnes sont employées au Bureau Afrique

Les frais de déplacement sont en retrait à 41 k€

- En retrait par rapport à 2023 (52 k€) et au niveau de 2022 (42 k€)
- Le budget prévoit une provision de 20 k€ pour le prochain congrès

Priorités du budget 2024 :

- Rechercher les fonds permettant de financer les projets pour lesquels nous nous sommes engagés car nos recettes sont en baisse, et si nous collectons 166 k€ de dons dédiés, 84 k€ de dons non dédiés et 50 k€ de parrainage, nous aurons une perte de 50 K€ en fin d'année 2024.
- Trouver de nouveaux parrainages pour couvrir le coût des permanents.
- Maintenir les frais de fonctionnement au niveau du budget 2024

Plusieurs remarques ont été formulées quant aux dépenses de Fondacio :

- L'objectif est de maintenir les frais de fonctionnement (Comptabilité, Juridique et Recherche de Fonds) en dessous des 15%
- Les frais liés aux activités du conseil comprennent les frais de communication de Fondacio, les frais de réunion et les frais de déplacements.

Marc Bezançon ajoute qu'une nouvelle équipe recherche de Fonds vient de voir le jour.

Benoit Vignon complète ce propos en annonçant également qu'une nouvelle équipe de RF sera mise en place pour aider les porteurs de projets à trouver des financements en local.

Après avoir écouté la présentation du budget prévisionnel pour 2024, l'Assemblée Générale approuve le projet de la façon suivante :

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 30

Le projet de budget pour 2024 est approuvé à l'unanimité.

7. Questions diverses.

Cotisations et décision du CA

Conformément aux statuts de l'association, l'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres à jour de leur cotisation.

En raison des difficultés rencontrées pour le paiement de cette cotisation, il a été décidé que tous les membres, personne physique ou morale, devront s'acquitter d'un montant minimum de 10 euros afin de pouvoir être en règle à l'AG et voter.

Lors du CA du 6 juin dernier, il a été décidé qu'un courrier sera envoyé avant chaque AG pour rappeler le paiement de cette cotisation dont le montant de 10 euros a été maintenu et renouvelé par le Conseil.

Plusieurs formes de paiement seront proposées, virement ou prélèvement.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres de l'Association de leur présence à l'Assemblée générale et tout particulièrement Cécile Villegas et Mickael Smith pour les traductions, Pascal Reymond et Nicolas Cordier pour la bonne tenue des comptes et Elodie Domeizel, la commissaire aux comptes pour sa présence. Il rappelle que 2024 célèbre les 50 ans de Fondacio et qu'il est important de faire connaître dans le monde le trésor que nous portons.

La réunion prend fin à 13h59 heures.

Le Procès-verbal de cette réunion, rédigé par le Secrétaire Général de l'association, est signé par le Président et le Secrétaire de l'association.



Benoît Vignon
Président



Caroline Pousset
Secrétaire